
Berne, le 8 décembre 2021

Prise de position sur l'initiative populaire fédérale «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui à des voies de recherche qui donnent des impulsions en matière de sécurité et de progrès»

Toute recherche pharmaceutique a pour but de développer et d'améliorer les médicaments, les approches thérapeutiques et la prévention des maladies. La preuve de la sécurité et de l'efficacité des médicaments est au cœur de cette recherche. Ces deux aspects ne peuvent être garantis que par des tests en culture cellulaire et sur des modèles animaux dans la phase préclinique, et par des études sur des personnes en bonne santé et des patients dans la phase clinique du développement des médicaments. Depuis longtemps, la recherche pharmaceutique remplace de plus en plus l'expérimentation animale par des modèles *in vitro*. Une expérimentation animale ne peut être réalisée que si elle ne peut pas être remplacée. Le recours à l'expérimentation animale doit être responsable selon une pesée éthique des intérêts et s'appuyer sur la législation suisse en matière de protection des animaux - cette dernière étant l'une des plus strictes au monde. Les études cliniques sont organisées de manière à pouvoir fournir des informations fondées et statistiquement fiables sur la sécurité et l'efficacité du médicament testé.

L'initiative populaire propose une modification de la loi qui interdirait de manière générale les expérimentations animales ainsi que les études cliniques en Suisse. Les expériences sur les animaux et sur les humains ne seraient plus autorisées que si elles sont «dans l'intérêt global et prépondérant des personnes concernées (animaux et humains)». Quelle instance en déciderait? D'autre part, ces études n'impliqueraient que des «personnes concernées», c'est-à-dire des malades: dans les études cliniques actuelles contrôlées et basées sur les preuves de la phase 1, on détermine d'abord le dosage encore inoffensif du médicament sur des personnes en bonne santé, qui se base à son tour sur les résultats d'études de cultures cellulaires et d'expérimentations animales. La réalisation d'études proposée par l'initiative équivaldrait à un «essai» sur le patient, ce qui serait contraire à toute forme de scientificité et éthiquement inacceptable.

En outre, l'importation de produits développés à l'aide d'études animales et/ou d'essais cliniques serait interdite, ce qui inclurait les médicaments. Le développement des médicaments est organisé à l'échelle mondiale. Aujourd'hui déjà, l'interruption de la chaîne d'approvisionnement entraîne une pénurie de médicaments, comme c'est le cas actuellement pour l'approvisionnement en analgésiques des patients atteints de cancer. L'exclusion de l'importation de médicaments développés à l'aide d'expérimentations animales et d'études cliniques aggraverait dramatiquement cette situation.

Pour les raisons mentionnées, l'Académie Suisse des Sciences Pharmaceutiques ASSPh se joint à la mise en garde contre une interdiction de la médecine et de la recherche de swissuniversities, l'organisation faîtière des hautes écoles suisses.



Prof. Dr. Gerrit Borchard, Président ASSPh